



Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

ID : 034-253403604-20210527-388B-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°388/2021

OBJET : Garde
républicaine

Membres : 18

Présents votant : 10

Pouvoirs : 2

L'an deux mille vingt et un, et le 27 mai

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants :

- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Le lac du Salagou est le plus grand Domaine départemental de l'Hérault : 1800 ha, dont 750 ha de lac. Classé depuis 2003 pour ses paysages exceptionnels, il attire plus de 300 000 visiteurs par an. Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental, en tant qu'exécutif départemental, de veiller au respect et à la conservation du domaine départemental mis à la disposition du public et d'en assurer une jouissance paisible aux utilisateurs, le Département a validé, par délibération, le 22 mai 2017, un Règlement d'utilisation pour le Domaine Départemental du Salagou. Le SMGS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié sur le Domaine Départemental, il rassemble et met en lien les acteurs (collectivités, Etats, agents assermentés, privés, associations...) parties prenantes dans la gestion et la vie du Domaine départemental du Salagou.

Affichée le :

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur le Domaine Départemental du Salagou et faire respecter le Règlement d'utilisation du domaine Départemental du Salagou, le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault propose de faire venir une patrouille de la Garde Républicaine de mi-juillet à fin août.

Le Département a voté le versement d'une participation de 1270€ au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour qu'il apporte une aide logistique au Groupement de Gendarmerie.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE

- à signer les actes et documents nécessaires à l'encaissement de cette participation du Département de 1270€.

- à payer une partie des dépenses relatives au soutien de la Garde Républicaine.

Pour Extrait Conforme,
Au Puech,
Le 27 mai 2021

La Présidente

